

FÉDÉRATION GÉNÉRALE FORCE OUVRIÈRE BÂTIMENT – TRAVAUX PUBLICS – BOIS – PAPIER-CARTON MATÉRIAUX - CÉRAMIQUE

SERVICE COMMUNICATION REVUE DE PRESSE SEMAINE 49/09



1. « Nous avons donné à la Capeb l'assise qu'elle mérite », Jean Lardin, Président
2. François Chérèque : "Il faut augmenter les moyens de Pôle emploi"
3. CGT : Thibault façonne une direction à sa main
4. Alain Olive : "Nous lançons un appel à tous les réformistes"
5. Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux bondit
6. Chômage et pauvreté demeurent le lot des banlieues sensibles
7. Un cégétiste élu secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats
8. Vinci (ex. Sge) : Yves-Thibault de Silguy nommé à l'IASB
9. Hôtellerie-restauration : CFTC, CGT et FO exerceront de concert leur droit d'opposition au projet d'accord social
10. Nicolas Sarkozy exclut la rigueur mais sera offensif sur les retraites
11. Rapport explosif de l'IGF et de l'Igas sur la formation professionnelle
12. Taxe professionnelle : Fillon trouve un accord avec les sénateurs
13. La CGT lance une OPA sur Trigano
14. Les revendications salariales reviennent sur le devant de la scène
15. Les salariés ont de moins en moins de place pour travailler et s'en plaignent
16. Le taux de chômage se stabilise au 3e trimestre
17. Le chômage se stabilise en dépit de la baisse de l'activité partielle
18. Bernard Thibault juge son bilan « équilibré »

Bati actu 30 novembre 2009

« Nous avons donné à la Capeb l'assise qu'elle mérite », Jean Lardin, Président
Avant de passer la main de la présidence de la Capeb et de prendre la tête de l'UPA dès le 20 janvier prochain, Jean Lardin revient, pour Batiactu, sur son mandat, ses combats, ses fiertés. Parcours d'un homme déterminé et passionné.

Batiactu : Comment vivez-vous vos derniers jours à la Capeb ?

Jean Lardin : Pardonnez-moi l'expression, mais c'est une fin de présidence « à fond la caisse » ! Je compare souvent les missions qu'on me confie comme des courses de relais, et là c'est moi qui porte le témoin pour le transmettre à quelqu'un d'autre. Et je me dois de terminer la course à fond et surtout de ne pas ralentir car le relayeur qui va me succéder est en accélération. Il faut donc absolument que la Capeb continue sur sa lancée à défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment.

Concernant les dossiers en cours, cela concerne l'actualité et la situation économique du pays, avec une crise dure pour certains, plus facile pour d'autres. Les chiffres sont là et montrent que nous sommes installés dans la crise, et nous terminerons 2009 avec une baisse d'activité supérieure à -5% globalement par rapport à 2008. Nous devons tout faire pour faciliter la vie des entreprises auprès des banquiers notamment. Nous sommes aussi en discussion permanente avec le gouvernement, en particulier en cette période de Loi de Finance : tous les jours, une partie de notre travail consiste à suivre les débats parlementaires, à proposer des amendements qui correspondent à ce qui est bon pour nos entreprises et tenter de forcer le destin pour qu'elle soit favorable à notre activité et à l'emploi des gens du bâtiment.

Batiactu : Justement, quelles sont les mesures qui ont abouti et dont vous tirez satisfaction ?

J. L. : En effet, il y en a quelques-unes qu'il ne faut pas bouder ! Ainsi, la première satisfaction, c'est l'obtention de l'éco-PTZ de 30.000 € pour les travaux d'entretien et de réhabilitation, qui sera un bon amortisseur de crise et un des outils de la relance en 2010. L'autre satisfaction de la Capeb, c'est aussi la mise en place et le développement de la marque éco-artisan®. Rester vivant sur le marché des économies d'énergie, c'est important.

Batiactu : Après 9 années de présidence, avez-vous le sentiment du travail accompli ?

J. L. : Ce serait faire preuve de peu de modestie que de s'auto-satisfaire ! Il y tellement de choses que j'aurais aimé faire mieux que ce que j'ai fait, mais j'ai fait du mieux que je pouvais. Avec tout le personnel de la Capeb, nous avons essayé de renforcer structurellement la place de la Capeb, de lui donner un siège social à la hauteur de son image, de caler la Capeb dans le paysage du bâtiment de manière irréversible et de donner à notre organisation l'assise qu'elle mérite.

Batiactu : Vous parlez de vos locaux comme réalisation remarquable de votre mandat...

J. L. : C'est peut-être anecdotique, mais dans notre réseau, c'était énorme ! Nous étions avenue d'Ivry, dans une tour métallique et nous avions, à l'époque, 4 millions de francs de frais fixes liés aux dépenses d'énergie et aux travaux d'entretien. C'était une véritable passoire thermique ! Les adages comme « les cordonniers sont les plus mal chaussés », cela me vexa ! Alors, très rapidement, j'ai proposé au conseil d'administration de changer de locaux, et ils m'ont suivi. Après l'achat des locaux dans lesquels nous nous trouvons (rue Béranger, 75011, ndlr), il a fallu beaucoup s'expliquer, notamment auprès des Capeb régionales et départementales. Financièrement, c'est un pari que nous avons réussi, je crois.

Batiactu : Quels sont les batailles dont vous êtes le plus fier ?

J. L. : Parmi les combats que j'ai le plus à cœur, il y a celui de la représentativité. Le 2 avril 2002, la Capeb devient représentative des entreprises de plus de 10 salariés, grâce au travail de mes prédécesseurs. On est toujours, à la fois, le déclencheur d'action nouvelle et le bénéficiaire des conclusions favorables d'actions déclenchées auparavant. Toutes les reconductions de TVA sont aussi une victoire pour la Capeb. Cela a été un travail énorme, et on n'imagine pas toute l'énergie qui a été déployée pour bénéficier de la poursuite de la mesure. Petite anecdote : on mettait souvent en balance la baisse de la TVA comme étant un tout, et nous nous trouvions à chaque renouvellement de l'expérience avec l'idée de maintenir le taux de TVA à 5.5% dans le bâtiment et simultanément de baisser la TVA dans le secteur de la restauration. Quand on sait que cette dernière a été accordée à l'été 2009... vous comprenez bien que notre bataille a dû être sérieuse, argumentée et performante pour disposer d'une TVA à taux réduit, qui bien utilisée par tous ne souffre d'aucune contestation sur son impact sur l'activité, la lutte contre le travail clandestin, sur la création d'emploi et sur l'augmentation des ressources publiques. Quant à la pérennité de cette TVA, l'action qui sera déclenchée début 2010 va dans ce sens, puisque l'Union européenne a pris la décision de laisser les états membres libres de choisir de pérenniser ou non la TVA à taux réduit. En 2012, date échéance de l'harmonisation des taux de TVA en Europe, nous devrions avoir un taux normal et un taux réduit qui seront les mêmes pour tous les pays de l'UE. Si la valeur de ces taux n'est pas encore connue, la Capeb se battra, de toutes les façons, pour que sur tous les travaux d'entretien et de réhabilitation du logement, nous soyons au taux réduit.

Batiactu : Avez-vous joué un rôle particulier sur le plan européen ?

J. L. : Pendant ma présidence à la Capeb, j'ai eu un mandat de membre du Comité Economique et Social Européen, pendant 4 ans, qui m'a apporté une meilleure connaissance des rouages et du fonctionnement de l'UE. C'est un atout énorme pour un dirigeant.

Batiactu : Quel genre de dirigeant êtes-vous ?

J. L. : De par notre système confédéral, j'ai dû beaucoup mouillé ma chemise. Il a fallu, tout au long de ces années, batailler, négocier, convaincre... Si vous n'êtes pas reconnu par vos collègues, si vous n'êtes pas capable de les convaincre, il n'y a pas d'autorité autre que celle que l'on vous reconnaît. Ce n'est pas pesant, car je connais les règles du jeu depuis mon entrée à la Capeb en 1986. Le dernier coup de collier se fait en Assemblée générale, j'ai le souvenir de réunions épiques où des décisions ont été arrachées in extremis. Le Président de la Capeb, par nature, doit mettre les points sur les i et ne pas faire de langue de bois. Ça devient un trait de caractère.

Batiactu : Caractère que vous aviez déjà, non ? Votre successeur est prévenu...

J. L. : Oui sans doute. Un Président qui n'est pas prêt, ici, il dégage aussitôt ! Quant à mon successeur, je vous assure qu'il y en a qui sont meilleurs que moi ! D'ailleurs, je les stimule. Je reviens à mon image sportive du début, ils (le futur candidat est un membre du conseil d'administration, il sera élu à l'issue d'un vote, ndlr) sont dans la course, en pleine accélération, et ils iront plus vite que moi. Le sport et les valeurs du sport, c'est une particularité de ma présidence à la Capeb. L'audace, ça paie !

Batiactu : Pour finir, abordons le sujet du Grenelle. Le bâtiment est plus que jamais lié à cette actualité...

J. L. : Sans rentrer dans les détails de l'aventure qui nous a menés à une réflexion « écologique », à l'aube du Grenelle de l'environnement lancé par Jean-Louis Borloo, ce dernier s'est rendu compte qu'à côté des environmentalistes, théoriciens, ONG et autres énergéticiens, il y a des gens très pragmatiques qui sont des artisans force de proposition. C'est à ce moment-là, qu'à la Capeb, on lance le premier élément de prise de conscience pour le grand public, l'idée qu'il y a plus de 30 millions de logements à réhabiliter en France, qui pourraient produire quelque 600 milliards d'euros de travaux. Le PTZ à 30.000 €, c'est le résultat de 600 milliards d'euros par 30 millions de logements... Ce ne sont que des propositions simples comme celles-là qui ont su convaincre le gouvernement. La croissance verte est l'élément le plus visible du développement du bâtiment.

Le Parisien 30 novembre 2009

François Chérèque : "Il faut augmenter les moyens de Pôle emploi"

Le secrétaire général de la CFDT était hier, l'invité du "Grand Rendez-vous" Europe 1 - "Le Parisien" et "Aujourd'hui en France".

La crise. "Depuis le mois de septembre, on ne parle quasiment plus de la crise à part une fois par mois quand on a les chiffres du chômage, en particulier quand ils sont mauvais, comme ce mois-ci. Une fois qu'on a fini de commenter les chiffres, on repart sur autre chose : l'affaire Polanski, le fils du président de la République, Clearstream, et là maintenant on va parler des élections régionales. On ne parle plus des vrais problèmes des salariés, de leur emploi, du chômage et de leur pouvoir d'achat."

Les retraites. "Quand un responsable politique (NDLR : Nicolas Sarkozy), nous annonce des décisions après les régionales, ça fait peur. (...) ça veut dire de mauvaises nouvelles. (...) On veut rester dans un système de répartition. Que ceux qui travaillent financent la retraite de ceux qui ne travaillent pas."

La grippe A. "J'ai reçu une convocation. Mais le centre de vaccination de ma commune n'est pas ouvert le samedi matin. (...) Quand j'aurai le temps, j'irai." Sur la question de faire réaliser les vaccinations par des généralistes : "Si vous allez chez votre médecin pour vous faire vacciner, nous allez payer une visite. On nous dit que c'est 8€ mais on se moque de nous parce que ce sera 22+8, ce sera 30 € (...) Cela fait dix ans que la CFDT dit qu'il faut changer la rémunération des médecins."

Chômage. "Je ne partage pas cette polémique parce que ce sont des chiffres établis selon les critères de l'Organisation internationale du travail. Ce sont les chiffres utilisés dans tous les pays. Le vrai débat, ce sont les mesures en faveur des chômeurs. Il faut augmenter les moyens de Pôle Emploi. (...) Certains chômeurs ne sont reçus qu'au bout de trois mois. Ce n'est pas possible."

Les comptes de la CFDT. "Ils sont "bien tenus", a déclaré François Chérèque au sujet de la perquisition du siège de la fédération CFDT de la Métallurgie. "Je suis toujours serein et je souhaite savoir où sont allés ces plus de 10 millions d'euros distribués en liquide. Je suis tranquille et je suis prêt à accueillir les bras ouverts tous les contrôleurs qui existent."

Les Echos 30 novembre 2009

CGT : Thibault façonne une direction à sa main

Coup de théâtre. Le secrétaire général de la CGT va renouveler quasiment la totalité des membres du bureau confédéral mais les anciens, qui siégeront à la commission exécutive de

50 membres, conserveront leurs dossiers. Une façon pour Bernard Thibault d'aborder son dernier mandat en position de force.

Le secrétaire général de la CGT est un obstiné. Après avoir semblé revenir un peu en arrière sur ses projets de réorganisation de la direction de la centrale, le voici qui s'apprête à chambouler le bureau confédéral, l'équipe resserrée autour du numéro un gérant au quotidien la stratégie de la confédération. Lors du dernier comité confédéral national avant le congrès, qui s'ouvrira lundi prochain à Nantes pour une semaine, le leader syndical avait annoncé un bureau à 8 et non plus 12. Compte tenu des départs prévus, cela devait conduire à une ou deux arrivées, qui auraient été surveillées de près, dans la perspective d'une succession, puisque même si Bernard Thibault ne l'a pas dit, tout le monde sait qu'il va entamer son dernier mandat. Mais tout se complique. On savait déjà que les deux numéros 2, Maryse Dumas et Jean-Christophe Le Duigou, quittaient ses instances décisionnaires. Les départs ne s'arrêtent pas là. Des 12 membres actuels du bureau, il ne va plus en rester que trois : Bernard Thibault, bien sûr, le secrétaire confédéral chargé de la presse, Agnès Naton, et le trésorier et administrateur de la CGT qui gère, à ce titre, le personnel confédéral, Michel Donneddu. Et encore. Ce dernier aurait demandé à partir et ne devrait pas rester plus de deux ans. Il ne sera pas le plus regretté. Il est très contesté, notamment pour sa gestion du personnel -la section CGT réclame à cor et à cri un DRH et menace encore d'une grève -, mais aussi pour certains choix informatiques qui ont fait perdre beaucoup d'argent à l'organisation.

Cinq nouveaux venus devraient faire leur entrée au bureau. Aucun n'a jusqu'à présent vraiment été sous les feux de la rampe : Nadine Prigent, de la Santé, qui fait là un retour, Michèle Chay, de la fédération commerce-services, un des secteurs où la centrale estime avoir une forte marge de progression, Philippe Lattaud, du Val-d'Oise, Agnès Le Bot, de la région Nord-Pas-de-Calais, qui a travaillé sur la sécurité sociale professionnelle, et Mohamed Oussedik, de la fédération du Verre, mais aussi chargé des politiques industrielles. Certains considèrent que ces deux derniers pourraient surprendre, mais on ne peut pas parler de relève, d'autant que les anciens membres du bureau (Daniel Sanchez, Francine Blanche, Maurad Rabhi, notamment) vont conserver leurs dossiers même s'ils ne seront plus au bureau mais seulement à la commission exécutive, organe de 50 membres dont est issue la direction resserrée de la CGT.

Concentrer le pouvoir

L'objectif, justifie le secrétaire général de la CGT, c'est justement de déplacer le lieu de décision du bureau à la commission exécutive. Mais outre son effectif, il faut souligner que la moitié de ses membres seront renouvelés à Nantes, donc auront tout à apprendre,

Cette réforme de la « gouvernance » de la CGT apparaît donc plutôt comme un moyen pour Bernard Thibault de concentrer le pouvoir entre ses mains pour son dernier mandat, où il veut mener des réformes difficiles de structure, et de conserver un rôle clef... C'est aussi un moyen pour lui de ne pas se lier les mains sur le choix de son futur successeur, qui pourra être issu du bureau ou, plus probablement, de la commission exécutive.

Libération 30 nov. 09

Alain Olive : "Nous lançons un appel à tous les réformistes"

Alain Olive a été réélu jeudi à la tête de l'Unsa (Union nationale des syndicats autonomes, réformiste), quatrième organisation avec 300 000 adhérents.

En quoi la loi d'août 2008 sur la représentativité bouleverse votre stratégie ? Cette loi fonde la légitimité d'un syndicat sur une élection, et non plus sur la base d'un arrêté vieux de 40 ans qui confiait d'autorité à 5 organisations (CFDT, CGT, CFTC, CGC, FO) le droit de se présenter aux élections et de signer des accords, quel que soit leur résultat électoral. Cette réforme est donc une avancée pour l'Unsa et pour la démocratie sociale.

Nous pouvons nous présenter dès le premier tour aux élections professionnelles et avoir des délégués syndicaux si nous faisons plus de 10%.

Pourquoi d'autres petites organisations la contestent-elles ?

Celles qui étaient désignées comme représentatives bénéficiaient d'une rente de situation qui s'effondre avec la nouvelle loi. Désormais confrontées au suffrage des salariés, elles risquent de disparaître. Elles découvrent ainsi qu'elles peuvent être mortelles, chose que nous savons, nous, depuis notre création en 1993. Nous avons donc tout à gagner avec cette nouvelle loi. D'autres, par contre, ont beaucoup à perdre.

Vous avez initié en 2008 un processus de fusion avec la CGC (cadres). Or, depuis, l'affaire a tourné court...

Nous avons été les premiers à tenter de faire bouger les lignes. Ce fut un échec, car certains à la CGC ont voulu maintenir une organisation catégorielle. Mais même si cette tentative n'a pas abouti, elle a fait sauter un verrou mental, et montré que des rapprochements étaient possibles. Aujourd'hui, nous lançons un appel à toutes les organisations réformistes pour au moins organiser un travail commun de réflexion sur les grands dossiers. Les choses vont continuer à bouger. Mieux vaut, dans ces conditions, être moteur que de subir.

Les échos 1 décembre 2009

Le nombre de bénéficiaires de minima sociaux bondit

Le résultat est aussi logique qu'inquiétant : le nombre d'allocataires de minima sociaux est en forte hausse, et ce n'est qu'un début. Selon des données publiées hier par le haut-commissariat aux Solidarités actives, le nombre de bénéficiaires du « RSA socle », correspondant aux anciens allocataires du RMI et de l'API (allocation pour parent isolé), a augmenté de 4,4 % sur le seul troisième trimestre, à 1,26 million de bénéficiaires. Plus de 40.000 personnes supplémentaires ont donc basculé dans le dispositif entre juin et septembre. Sur douze mois, la hausse n'est « que » de 4 %, mais le gouvernement craint qu'elle n'atteigne près de 10 % dès la fin 2009. *« Cette hausse est un effet de la crise et une conséquence de la dégradation du marché de l'emploi », souligne le haut-commissariat, qui remarque que le « troisième trimestre correspondait habituellement à un trimestre de baisse du nombre d'allocataires du RMI-API ».*

Un effet massif

L'impact de la hausse du chômage se fait toujours ressentir avec retard sur les plus défavorisés, grâce à l'effet amortisseur du système d'indemnisation. Mais quand les chômeurs arrivent en fin de droits, ils se tournent vers les dispositifs de solidarité. L'effet pourrait être massif : le nombre de chômeurs a déjà augmenté de plus de 600.000 depuis le retournement de la conjoncture. Et le nombre de travailleurs pauvres touchant le RSA comme complément de revenu a atteint 370.000 en octobre au titre de septembre (pour un objectif de 1,6 million). Le rythme des entrées mensuelles progresse, à 78.000, mais il y a eu presque autant de sorties (76.000) en septembre, les bénéficiaires de ce nouveau droit devant prouver de leur éligibilité tous les trois mois.

Par ailleurs, le bénéfice du RSA ne devrait être accordé aux moins de 25 ans qu'à compter de septembre 2010, alors que Martin Hirsch plaidait pour une entrée en vigueur dès avril, ou juin au plus tard. Les caisses d'allocations familiales vont avoir à gérer le calcul trimestriel (et non plus annuel) de l'allocation pour adulte handicapé, un lourd chantier informatique, ce qui repousse la mise en oeuvre pratique du RSA jeunes,

Chômage et pauvreté demeurent le lot des banlieues sensibles

Un tiers des habitants des banlieues en difficulté vit sous le seuil de pauvreté, signale l'Observatoire des zones urbaines sensibles.

La situation des quartiers sensibles n'empire pas, mais elle ne s'améliore guère et le décalage avec l'objectif fixé en 2003, celui d'y réduire significativement les inégalités, est patent. Cinq ans après la mise en oeuvre de la loi de programmation et de rénovation urbaine, la question sociale dans les 751 quartiers prioritaires de la politique de la ville - les ZUS (zones urbaines sensibles) - se pose dans des termes toujours aussi préoccupants, selon le rapport 2009 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (Onzus), rendu public hier.

En 2007, presque un tiers (33,1 %) des 5 millions de personnes habitant ces territoires vivaient sous le seuil de pauvreté (908 euros par mois). Ce chiffre n'est pas seulement en progression par rapport à l'année précédente (30,5 %) : il n'est pas loin d'atteindre le triple du taux de pauvreté observé sur le reste du territoire (12 %) par l'Observatoire.

Le chômage a, quant à lui, reculé, mais sa diminution se lit dans l'épaisseur du trait. De 17,2 % en 2003, la proportion de demandeurs d'emploi est passée à 16,9 % l'an dernier. Ce taux reste très supérieur à celui observé dans les autres quartiers des agglomérations concernées (7,7 %). Et il a diminué moins vite que dans leurs centres-villes. Pour mémoire, la loi de programmation ambitionnait de réduire d'au moins un tiers en cinq ans le nombre de chômeurs dans les ZUS. On en est loin.

Les jeunes sont les premières victimes du sous-emploi dans les banlieues. Un sur quatre est au chômage ou en inactivité contre un sur huit dans les autres quartiers, signale le rapport de l'Onzus. L'état de désœuvrement des jeunes hommes est manifeste, avec un taux de chômage de 41,7 % chez les 15-24 ans en 2008, avant même que la crise économique n'éclate. Les jeunes femmes s'en tirent mieux (29,6 %), mais tout est relatif là encore.

L'écart se creuse

Plusieurs facteurs jouent en leur défaveur. L'Onzus pointe l'enclavement des quartiers, l'absence de réseau personnel des jeunes qui y habitent, ainsi que « d'autres discriminations ». Les situations d'échec scolaire y demeurent aussi plus fréquentes qu'ailleurs. En ZUS, 3,7 % des élèves de 6^e accusent au moins deux ans de retard contre 1,7 % hors ZUS. Le taux de réussite au collège progresse dans les « banlieues difficiles » (67,2 % en 2004, 71,9 % en 2008), mais il le fait moins qu'« en ville ». Tant et si bien qu'entre ces deux mondes l'écart s'est encore creusé. En revanche, il s'est réduit s'agissant du taux de succès au bac. Mais l'effort de rattrapage reste considérable. L'efficacité des dispositifs en faveur de la réussite éducative et la valorisation de l'excellence, inscrits dans le plan Espoir banlieues porté par Fadela Amara, la secrétaire d'Etat à la Ville, est en jeu.

Plusieurs facteurs jouent en leur défaveur. L'Onzus pointe l'enclavement des quartiers, l'absence de réseau personnel des jeunes qui y habitent, ainsi que « d'autres discriminations ». Les situations d'échec scolaire y demeurent aussi plus fréquentes qu'ailleurs. En ZUS, 3,7 % des élèves de 6^e accusent au moins deux ans de retard contre 1,7 % hors ZUS. Le taux de réussite au collège progresse dans les « banlieues difficiles » (67,2 % en 2004, 71,9 % en 2008), mais il le fait moins qu'« en ville ». Tant et si bien qu'entre ces deux mondes l'écart s'est encore creusé. En revanche, il s'est réduit s'agissant du taux de succès au bac. Mais l'effort de rattrapage reste considérable. L'efficacité des dispositifs en faveur de la réussite éducative et la valorisation de l'excellence, inscrits dans le plan Espoir banlieues porté par Fadela Amara, la secrétaire d'Etat à la Ville, est en jeu.

Un cégétiste élu secrétaire général adjoint de la Confédération européenne des syndicats

Il y a un peu plus de onze ans, la CGT votait l'adhésion à la Confédération européenne des syndicats, l'organisation concurrente de la Fédération syndicale mondiale, d'obédience communiste, qu'elle avait quitté quelques années plus tôt. Cette décision avait donné lieu à un affrontement avec les conservateurs de la CGT.

A l'époque, personne n'aurait osé imaginer qu'un cégétiste accéderait au poste de numéro deux de la CES. C'est pourtant ce qui va se passer aujourd'hui. Le cheminot Joël Decaillon, ancien membre de la CE et responsable de l'activité Europe et internationale de la CGT, parti à la CES en 1999, devrait en être élu secrétaire général adjoint aujourd'hui, lors de la réunion de son comité exécutif. Sa désignation ne sera pas actée par un congrès, mais fait suite au départ des deux numéros deux de la Confédération européenne, Reiner Hoffmann, retourné dans le syndicat allemand de la chimie, et la Portugaise Maria Helena André, nommée ministre du Travail et de la Protection. Le prochain congrès de la CES aura lieu en 2012.

Trading sat 1 décembre 2009

Vinci (ex. Sge) : Yves-Thibault de Silguy nommé à l'IASB

9

Yves-Thibault de Silguy a la bougeotte. En 2010, le président de Vinci doit abandonner ses fonctions pour un poste de vice-président du groupe de construction et de concessions, chargé de prêter main forte à Xavier Huillard, PDG. Selon une information de Wansquare, média numérique d'information économique et financière, il s'apprête également à succéder à Bertrand Collomb, l'ancien patron de Lafarge, au conseil des *trustees* du Bureau des standards comptables internationaux (IASB). Selon Wansquare, le passage de relais se ferait « dès ce mois de décembre ».

Les échos 2 décembre 2009

Hôtellerie-restauration : CFTC, CGT et FO exerceront de concert leur droit d'opposition au projet d'accord social

EXCLUSIF. Les trois syndicats de salariés de l'hôtellerie-restauration doivent annoncer aujourd'hui dans un communiqué commun qu'ils exerceront de concert leur droit d'opposition au projet d'accord de branche. Le texte est de facto caduc à moins d'une procédure d'extension imposée par le gouvernement.

A moins d'un passage en force de la part du gouvernement, l'heure est définitivement au retour à la case départ et pour "les partenaires sociaux" de l'hôtellerie-restauration, et pour le gouvernement. Les syndicats de salariés CFTC, CGT et FO en désaccord sur le projet d'accord social de branche, finalisé dans la nuit de lundi à mardi, doivent en effet officialiser aujourd'hui qu'ils exerceront de concert leur droit d'opposition au texte. Les trois organisations, soutenues par leurs confédérations - des contacts bilatéraux sont intervenus hier en haut lieu -, ont en effet prévu de faire un communiqué commun pour l'annoncer, ce communiqué pouvant être publié dans la matinée, a indiqué ce matin aux "Echos" le négociateur FO, Denis Raguet.

En exerçant leur droit d'opposition, les trois syndicats rendent de facto le projet d'accord caduc, puisque approuvé, côté syndicats, par les seules CFDT et la CGC. Considéré comme "minoritaire" au titre des organisations représentatives des salariés, le texte ne pourrait être appliqué que dans la mesure où les pouvoirs publics en imposeraient administrativement l'extension à la branche réunissant les hôtels, cafés, restaurants et discothèques et traiteurs. Une décision éminemment politique d'autant que la position du gouvernement est loin d'être claire. Son porte-parole, Luc Chatel, avait ainsi appelé hier à la poursuite de la négociation, considérant que "la messe n'est pas dite", tout en regrettant l'absence d'accord majoritaire.

S'ajoutant à une baisse des prix non conforme à l'engagement du patronat, l'absence d'accord social constituerait un nouvel échec dans la mise en oeuvre du "contrat d'avenir" inhérent à l'application du taux de TVA réduit de 5,5% au service de restauration à table. Pour mémoire, son impact budgétaire pour la première année pleine est chiffré à 2,4 milliards d'euros.

Nicolas Sarkozy exclut la rigueur mais sera offensif sur les retraites

Le président de la République a vanté les mérites du plan de relance hier. Il écarte toute hausse d'impôt pour ne pas entraver une reprise hésitante. La réforme des retraites sera le « marqueur » des réformes en 2010.

Les engagements que j'ai pris ont tous été tenus. » Quatorze mois après y avoir prononcé un discours solennel sur la crise bancaire, Nicolas Sarkozy est revenu, hier, près de Toulon (Var) pour vanter les mérites du plan de relance mis en place il y a un an. Si « *le temps n'est pas à l'autosatisfaction qui serait choquante alors que le chômage continue à augmenter* », force est de constater que le discours du président de la République s'en est rapproché. « *L'activité en France a reculé moins qu'ailleurs et elle s'est remise à croître dès le deuxième trimestre de cette année, s'est-il félicité. On doit quand même honnêtement se dire que la politique économique conduite y est pour quelque chose !* » Le chef de l'Etat a précisé que le PIB reculerait de « *2 % ou 2,1 %* » cette année, légèrement moins que la prévision du gouvernement (- 2,25 %).

Sur le même sujet

Matignon en phase avec les propositions Juppé-Rocard

A quelques mois des régionales, il n'a pas manqué non plus de railler les critiques de la gauche. Un plan trop centré sur l'investissement ? « *Le choix s'est révélé être le bon* », a-t-il rétorqué puisque « *la consommation a tenu* ». Une enveloppe insuffisante ? « *J'observe que ce sont les mêmes qui hurlent le plus contre le déficit qui voulaient doubler le plan de relance* », a-t-il poursuivi.

Pas d'augmentations d'impôts

Si 27,7 milliards d'euros ont déjà été injectés dans l'économie, soit les trois quarts des sommes mobilisées, Nicolas Sarkozy a répété qu'il était « *nécessaire de continuer à soutenir l'économie* » pour ne pas casser une reprise jugée hésitante et fragile. Pour soutenir la croissance, il compte donc sur le grand emprunt dont il annoncera les modalités la semaine prochaine mais aussi sur la suppression de la taxe professionnelle qui « *ruinait la compétitivité de notre industrie* ». Des gestes supplémentaires ne sont pas exclus si la consommation venait à caler.

La réduction du déficit ne passera donc pas par une politique de rigueur : « *En aucun cas, je ne prendrai le chemin des augmentations d'impôts* », a-t-il martelé, conseillant aux régions, presque toutes aux mains du PS, de « *suivre la même stratégie* ». Pas question non plus de tailler trop vite dans les dépenses publiques.

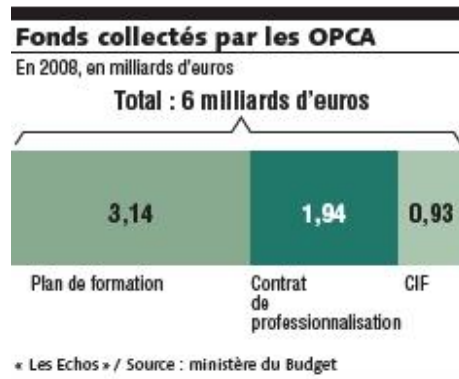
« Je ne reculerai pas »

En revanche, le chef de l'Etat a promis d'être offensif sur le dossier des retraites, jugé par l'Elysée comme un « *marqueur* » -clef de la volonté de poursuite des réformes structurelles. Nicolas Sarkozy a ainsi donné rendez-vous, l'an prochain, à ceux qui l'accusent de « *laxisme* » budgétaire et qui prônent la réduction des déficits. « *Je ne reculerai pas sur la réforme des retraites* », a-t-il martelé, alors que certains s'interrogent sur le bien-fondé d'un relèvement de l'âge légal de la retraite en période de chômage élevé.

Le président de la commission des Finances de l'Assemblée, Didier Migaud (PS), n'a pas tardé à réagir : « *Nicolas Sarkozy a promis la rigueur sur les retraites, illustrant ainsi par avance que l'état de nos finances publiques promet aux Français des jours difficiles.* »

Rapport explosif de l'IGF et de l'Igas sur la formation professionnelle

L'Inspection générale des finances et celle des affaires sociales se sont penchées sur la gestion financière des organismes collecteurs de fonds de la formation professionnelle. Elles dénoncent un système « *ni fiable, ni viable, ni régulé, ni contrôlé* ».



Le rapport de l'Inspection générale des finances et de celle des affaires sociales sur la gestion financière des organismes paritaires de collecte des fonds de la formation professionnelle (OPCA) va faire du bruit. Le document, dont « Les Echos » se sont procurés une copie, répondait à une commande adressée fin juillet par les ministres et secrétaire d'Etat à l'Emploi, Christine Lagarde et Laurent Wauquiez : examiner les conditions nécessaires pour que la réforme de la formation professionnelle adoptée cet automne, qui prévoit la réduction à une quinzaine du nombre d'OPCA et le renforcement de la transparence financière pour obtenir l'agrément des pouvoirs publics, améliore bien l'efficacité du système.

Des contournements

Pour cela, il y a beaucoup de chemin à faire, constatent les auteurs du rapport qui dénoncent de « *graves défauts systémiques* » du fonctionnement des OPCA, ainsi que du fonds chargé de gérer leurs excédents, le FUP, auquel va succéder le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) le 1^{er} janvier. Le document de 29 pages remis aux partenaires sociaux par le gouvernement lundi critique un système qui « *ne fonctionne pas* », « *ne respecte pas les textes et ne s'avère ni fiable ni viable* », « *ni régulé, ni contrôlé* ».

Ainsi, les frais de gestion sont censés être contrôlés par l'Etat. Mais le système, « *louable dans son esprit* », est inefficace du fait de « *l'absence de toute forme cohérente de comptabilité analytique au sein des OPCA* ». Elles « *répartissent astucieusement* » leurs frais de gestion pour éviter d'en reverser à l'organisme chargé de mutualiser les excédents. Une pratique que l'Etat devra s'attacher à empêcher grâce aux contrats d'objectifs et de moyens que les organismes de collecte vont devoir obligatoirement signer, mais il faudra pour cela « *un renforcement des équipes de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et une externalisation d'une partie de cette tâche* », soulignent les rapporteurs.

Ces contournements contribuent à une pratique contestable de « *thésaurisation* » des OPCA. D'autant que leur gestion des produits financiers demeure « *empirique* » et produit des revenus qui « *pourraient être optimisés* ».

« Opérateur unique »

Les montants sont loin d'être négligeables : « *La somme des trésoreries des organismes collecteurs est comprise chaque année entre 2 et 5 milliards d'euros* », pour une collecte de 6 milliards d'euros en 2008, congé individuel de formation (CIF) compris !

Le rapport préconise deux types de mesures : le placement par tous les OPCA de leur trésorerie auprès d'un « émetteur public unique, opérateur unique » ; la trimestrialisation ou la semestrialisation de la collecte des versements des entreprises, aujourd'hui annuels. Cela représenterait pour ces dernières un gain annuel en trésorerie important (« entre 1 et 2 milliards d'euros »).

Le rapport fait par ailleurs des préconisations sur le futur FPSPP pour lui « permettre de jouer pleinement son rôle » : il devra en particulier « exercer ses pouvoirs de contrôle et de sanction » sur les OPCA et Opacif (collecteurs pour le CIF). Voilà qui va faire grincer des dents dans le monde de la collecte des fonds de la formation.

12

Taxe professionnelle : Fillon trouve un accord avec les sénateurs

Les parlementaires ont élaboré, en concertation avec Matignon, un nouveau schéma de financement des collectivités locales. Un peu plus coûteux, celui-ci assure un surcroît de recettes à celles qui attireront de nouvelles entreprises

La nouvelle répartition de la cotisation sur la valeur ajoutée

	Schéma défendu par les députés	Schéma proposé par le Sénat
Régions	25 %	25 %
Départements	55 %	48,5 %
Intercommunalités	20 %	26,5 %

« Les Echos » / Sources : Assemblée nationale, Sénat

Après plusieurs semaines de flottement, le dossier de la taxe professionnelle semble en passe d'être débloqué. Une réunion a eu lieu, lundi matin, entre François Fillon et les représentants de la commission des Finances du Sénat, pour dégager les conditions d'un accord avec les élus locaux, inquiets de voir la taxe professionnelle remplacée par un bouquet d'impôts et de dotations totalement renouvelé. Présenté en commission des Finances ce matin, ce schéma sera débattu en séance publique samedi. Il a été élaboré en concertation avec Gilles Carrez, rapporteur du budget à l'Assemblée, ce qui devrait faciliter l'ultime débat en commission mixte paritaire (7 sénateurs et 7 députés).

Contrairement aux précédents, ce schéma met à égalité toutes les collectivités locales, qu'elles attirent des petites ou des grandes entreprises. Dans le schéma gouvernemental initial, les entreprises s'acquittaient d'un impôt économique sur la valeur ajoutée, en fonction d'un barème proportionnel à leur chiffre d'affaires (1,5 % maximum). Les communes accueillant de petites entreprises étaient pénalisées, celles-ci n'acquittant aucun impôt en deçà de 500.000 euros de chiffre d'affaires. Elles étaient compensées via des dotations de l'Etat (4 milliards). Dans le nouveau schéma, les collectivités disposeront de ressources dépendant de la valeur ajoutée des entreprises présentes sur leur territoire, mais non de leur taille. Quel que soit leur chiffre d'affaires, celles-ci acquitteront un impôt local au taux de 1,5 %. Mais elles se verront restituer la somme qu'elles n'auraient pas dû payer via des dégrèvements (financés par 4 milliards de dotations). Le changement peut paraître purement technique (rien ne bouge pour les entreprises). Mais il donne un signal politique aux élus. « Qu'elles soient rurales ou urbaines, petites ou grandes, les collectivités auront toujours intérêt à attirer des entreprises », se félicite Jean Arthuis, président de la commission des Finances.

Le prix de la paix sociale

La formule est, en revanche, plus coûteuse à terme pour l'Etat, qui devra assumer des dégrèvements augmentant chaque année au rythme du PIB (+ 100 millions sur la base de 2 %), alors que les dotations n'auraient crû, dans le meilleur des cas, qu'au rythme de l'inflation. « *C'est le prix de la paix sociale avec les élus* », commente un spécialiste du dossier. Si le soutien du groupe UMP ne fait plus guère de doute, les centristes pourraient encore jouer les trouble-fête. Hier, les 11 sénateurs du Nouveau Centre ont exprimé leur refus de voter la réforme « à l'aveuglette », dès cette année. A eux seuls, ils ne suffisent toutefois pas à faire basculer la majorité au Sénat.

D'autres amendements sur les articles non rattachés du budget pourraient être adoptés en séance, à l'initiative du rapporteur Philippe Marini (UMP). Celui-ci propose de durcir le plafond global des niches fiscales. Si son amendement est adopté, il sera ramené de 25.000 à 20.000 euros par ménage, plus 10 % de leurs revenus. Philippe Marini a également proposé que les avantages fiscaux liés à l'investissement locatif (dispositif Scellier) soient bien réduits dès l'an prochain en fonction de la consommation énergétique des logements construits, et non en 2011 comme voté par les députés.

Le Parisien 3 décembre 2009

La CGT lance une OPA sur Trigano

LE MONDE à l'envers. Dirigé par la CGT, le conseil d'administration de la CCAS, Caisse centrale d'activités sociales (le comité d'entreprise des électriciens et gaziers), a décidé hier de lancer une OPA sur la Compagnie internationale André Trigano (Ciat), ses 44 campings de la marque Campéole et son usine ariégeoise de fabrication de bungalows en toile. L'opération devrait coûter au CE le plus riche de France quelque 80 millions d'euros, elle fait suite à des discussions menées discrètement depuis l'été avec les actuels actionnaires, dont une filiale de Groupama. Mardi, la majorité du comité d'entreprise de la CCAS — qui n'a qu'un avis consultatif — notamment les élus CGT, s'était prononcée contre ce rachat, estimant que la caisse n'avait pas vocation à mener des OPA. Mais la décision de lancer l'OPA a finalement été votée par les administrateurs CGT, FO et CFDT. Pour Maurice Marion, porte-parole de la fédération CGT de l'énergie, « cette décision répond à un besoin. Cette année, la CCAS a dépensé 40 millions d'euros à louer des lieux de vacances pour les 667 578 agents EDF et Gaz de France. Malgré ça, nous n'avons pas pu répondre à 10 % de la demande ». Les 72 000 lits de Campéole vont donc prochainement s'ajouter aux 48 000 lits que possède déjà la CCAS. Selon Maurice Marion, une fois les actions rachetées, la Ciat sera sortie de la Bourse et constituée en une nouvelle société « dans laquelle pourront investir les comités d'entreprise qui le souhaitent ». Il assure que les emplois de Ciat et de la CCAS seront préservés, de même que les investissements programmés. « En fait, c'est simplement des salariés qui rachètent une entreprise à leurs propriétaires capitalistes

La Tribune 3 décembre 2009

Les revendications salariales reviennent sur le devant de la scène

En dépit de la forte hausse du chômage, plusieurs conflits laissent présager un retour des tensions sur les salaires.

Des routiers bloquant des plates-formes de la grande distribution à dix jours de Noël pour obtenir des augmentations de salaire. Pour le gouvernement, l'image aurait été du plus mauvais effet. Hier, 24 heures à peine après l'appel à la grève lancé pour le 13 décembre, Dominique Bussereau, secrétaire d'état aux Transports, a donc annoncé qu'il recevrait patronat et syndicats du secteur pour trouver un compromis.

Mais le mouvement risque fort de faire tache d'huile sur fond de polémiques à répétition sur la rémunération des dirigeants. Déjà, les salariés des banques ont fait connaître leur mécontentement face à des propositions d'augmentations qui leur paraissent bien maigres. Dans la restauration, une majorité de syndicats estime encore insuffisantes les compensations liées à la baisse de la TVA.

Au moment où les entreprises se plongent dans les « négociations annuelles obligatoires [NAO] », les revendications salariales risquent de faire un retour remarqué sur le devant de la scène sociale. Paradoxal, alors que le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 25 % en un an et que le taux de chômage du troisième trimestre dévoilé ce matin par l'Insee risque de flirter avec les 10 % ?? Pas vraiment, selon Antoine Richard, directeur de projets et spécialiste des rémunérations chez Entreprise & Personnel ? : « Le chômage touche principalement les précaires, les intérimaires ou les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi. Les salariés qui sont en veille sur l'évolution des rémunérations sont, eux, souvent dans les grandes entreprises, plus à l'abri du risque de chômage. »

Or, plusieurs facteurs sont susceptibles d'alimenter la grogne salariale. Selon les premières enquêtes disponibles, les budgets moyens d'augmentation prévus par les entreprises devraient osciller entre 2 % et 2,5 % de la masse salariale. Un taux non négligeable, compte tenu du niveau très bas, voire nul, de l'inflation, mais qui, au premier coup d'œil, apparaît comme très en deçà des 3 % accordés au cours des années précédentes. « En termes réels, il n'y a pas énormément de différence. Mais, en termes d'affichage, les budgets sont moindres », reprend Antoine Richard.

Surtout, derrière ces budgets moyens, se cachent d'importantes disparités. Selon la Cegos, 46 % des DRH craignent d'être contraints à un blocage des rémunérations en 2010. Or, le message sur le « gel des salaires » sera d'autant plus délicat à faire passer que, depuis la rentrée, le moindre signal de reprise de l'activité économique donne lieu à moult commentaires sur la « fin de la crise ».

En outre, nombreux sont les salariés à avoir déjà connu une année 2009 noire sur le terrain des rémunérations. Ainsi, les ouvriers de l'industrie, très touchés par le chômage partiel, ont perdu une partie de leurs revenus, même si l'allocation versée a été revalorisée au fil des mois. Les cadres ? surtout les commerciaux ? ont vu fondre leur part variable faute d'atteindre des objectifs fixés en période de pleine activité. Enfin, la quasi-totalité des salariés seront pénalisés sur les « à-côtés » du salaire. « Ils ont souvent moins d'intéressement, moins de participation. Et, en raison de la baisse des marchés, ils subissent un effondrement de leur capital détenu par l'entreprise, via leur plan d'épargne entreprise ou leur Perco », souligne Antoine Richard.

Dans ce contexte, les entreprises vont être soumises à une forte pression. Surtout si tout ou partie des organisations syndicales décide de rappeler au chef de l'État son ambition d'être le « président du pouvoir d'achat ».

Le Monde 3 décembre 2009

Les salariés ont de moins en moins de place pour travailler et s'en plaignent

L'immobilier est l'une des principales sources d'économie pour les entreprises

Les difficultés économiques poussent les sociétés à réduire leurs coûts. Après les salaires, l'immobilier est le second poste de dépenses pour nombre d'entreprises du secteur des services. En 2008, un poste de travail coûtait en moyenne 9 980 euros par an, selon Investment Property Data. Les entreprises sont donc à la recherche de locaux moins coûteux tout en " optimisant les mètres carrés ", ce qui se traduit parfois par une réduction de l'espace dévolu à chaque salarié.

Le marché du bureau à la peine

Les professionnels réunis au Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI), du 2 au 4 décembre, au Palais des congrès, à Paris, n'ont pas le moral. Le nombre de mètres carrés de bureaux loués, en France, au cours des neuf premiers mois de l'année 2009, dépasse à peine 1,23 million, soit une chute de 32 %, comparé à la même période de 2008. Les montants investis, de 4,9 milliards d'euros, entre janvier et octobre, chutent de 48 % par rapport à 2008. Les loyers baissent, par exemple de 20 % dans le centre de la capitale, et " il n'est pas rare que les locataires obtiennent une prise en charge de travaux et des franchises de loyers d'un mois et demi par année de bail, soit une année gratuite sur un bail de neuf ans ", indique Thierry Juteau, de Cushman & Wakefield.

Dans ce contexte, l'hémorragie d'emplois de la capitale vers la périphérie se poursuit. Les 1 300 salariés de Prisma Presse, venus du 17^e arrondissement de Paris et de Neuilly-sur-Seine, vont emménager à Gennevilliers (Hauts-de-Seine). L'entreprise de restauration Sodexo regroupe sept de ses sites, soit 900 collaborateurs, en un seul, de 18 000 mètres carrés, à Saint-Quentin-en-Yvelines (Yvelines). Le Crédit agricole est en train d'acheter un immeuble à Montrouge (Hauts-de-Seine) pour une partie de ses équipes actuellement basées à Paris-Montparnasse. Atos va réunir 8 000 salariés à Bezons (Val-d'Oise) et faire ainsi passer son loyer de 50 à 25 millions d'euros par an, sans compter une remise de deux ans de loyer.

Si les grandes entreprises ont besoin d'immeubles entiers pour réunir leurs employés et réaliser de substantielles économies, les PME commencent à suivre le mouvement. Selon une enquête de CB Richard Ellis, ce sont environ 20 000 emplois de PME et 3 500 de PMI, qui ont, chaque année, quitté la capitale entre 2005 et 2008, au profit des départements de la petite couronne, pour les PME, et de la grande, pour les PMI.

Une vraie souffrance

Pas sûr, cependant, que les salariés y trouvent leur compte. Un sondage d'Opinion Way pour le compte d'AOS Studley, conseil immobilier, réalisé, du 22 au 30 octobre, auprès de 1 100 salariés, révèle que 33 % d'entre eux trouvent leur bureau " motivant ", 23 % " purement fonctionnel " et 44 % " inadéquat ". Les surfaces octroyées à chacun ne cessent de se réduire : un salarié occupe désormais, en tout, 20 mètres carrés, mais seulement 12 mètres carrés de surface de travail proprement dit (bureau, salle de réunion).

Ce ratio continue de diminuer, puisque dans les immeubles neufs les plus " efficaces ", l'espace de travail est passé de 10 à 6 mètres carrés, voire 4 dans les bureaux dits partagés ou flexibles, comme, par exemple, les expérimentent, depuis février, les employés d'Atos Consulting au 15^e étage de la tour Manhattan de la Défense. Seulement 80 places sont aménagées pour accueillir 100 salariés. " Du coup, les consultants travaillent chez eux, et une vraie souffrance s'installe, qui empirera lorsque nous déménagerons à Bezons, dans un site très mal desservi ", insiste Sébastien Bollinger, délégué du personnel et secrétaire du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). L'étude commandée par celui-ci montre que le temps de transport moyen passera, à cette occasion, de quarante-trois à soixante-treize minutes, tandis que la direction l'évalue à cinquante-deux minutes. Pas étonnant que, pour les salariés, le bureau idéal soit " localisé près de chez eux, accessible " et " dans un bâtiment à taille humaine ", selon l'enquête menée par Foncière des régions auprès de 750 d'entre eux, et qui montre aussi que 58 % préfèrent un bureau privé plutôt que l'espace ouvert.

" Nous sommes sans doute allés trop loin dans les économies et l'uniformisation. Il faut trouver des solutions mixtes, des espaces pour six à huit personnes à la fois, offrant du confort acoustique, de l'intimité avec un mobilier plus enveloppant, des rangements ", reconnaît Pierre Bouchet, de Génie des Lieux, spécialiste de l'aménagement d'espace de travail. " Il y a certes des progrès, mais les dirigeants portent encore trop leur attention et leurs moyens sur les lieux de réception, les halls d'accueil, la salle du conseil ou le bureau du PDG, et pas assez sur les espaces de travail ", plaide Odile Duchenne, directrice d'Actineo, observatoire de la qualité de vie au bureau.

Le Figaro 3 décembre 2009

Maladies professionnelles : les TMS explosent en France

Les troubles musculo-squelettiques concernent plus d'un travailleur sur cinq.

C'est une épidémie qui prend une ampleur inquiétante en France, comme dans bien d'autres pays industrialisés. Douleurs cervicales, tendinites de l'épaule, arthrose du coude... Les troubles musculo-squelettiques (TMS), un ensemble de pathologies qui sont déjà la première cause de maladies professionnelles dans l'Hexagone, vont continuer à progresser, selon un rapport sur les maladies chroniques dans la sphère du travail (*). Favorisées par des mouvements répétitifs et un travail en position statique, ces affections affectent surtout les muscles, les tendons et les nerfs. « Une grande part des individus en âge de travailler en France sont ou seront directement affectés par des TMS au cours des prochaines années, ce qui aura des répercussions sociales et économiques conséquentes pour les individus et leur famille », prédit le rapport, qui montre que le travail peut-être à la fois « la cause et la solution ». Menée également dans d'autres pays d'Europe, l'enquête s'est penchée aussi sur les liens complexes entre les maladies rhumatismales chroniques comme la polyarthrite rhumatoïde et la spondylarthrite ankylosante et la vie professionnelle.

Sur le plan médico-économique, les chiffres - qui fourmillent dans ce rapport - sont édifiants. En Europe, plus de 40 millions de travailleurs souffrent de troubles musculo-squelettiques attribuables à leur travail. Selon la Commission européenne, ces maladies représentent la moitié de tous les arrêts de travail d'au moins trois jours, et 60 % des invalidités de travail permanentes. Par ailleurs, près de 3 millions d'Européens sont atteints de polyarthrite rhumatoïde (PR), dont 40 % « s'arrêtent complètement de travailler dans les cinq ans suivant le diagnostic » .

En France, plus d'un travailleur sur cinq (22 %) se plaint de lombalgies liées à ses conditions de travail. Et la proportion est sensiblement identique pour les douleurs musculaires au niveau de la nuque, des épaules et des membres supérieurs. « Les TMS augmentent avec l'âge, et peuvent toucher tout le monde. Mais l'excès de risque concerne surtout les ouvriers et les employés peu qualifiés, précise le Pr Yves Roquelaure, du Laboratoire d'ergonomie et d'épidémiologie en santé au travail, à Angers. Ces pathologies sont un marqueur de pénibilité du travail, même si d'autres facteurs rentrent en jeu. »

En moins de quinze ans, le nombre de TMS reconnues comme maladies professionnelles a explosé en France (voir ci-dessus). Cette croissance vertigineuse est toutefois due en partie à la meilleure reconnaissance de ces maladies, tempère le Pr Roquelaure. Quant aux conséquences socio-économiques, elles sont loin d'être négligeables : en 2007, près de 7 millions de journées de travail ont été perdues à cause des TMS, générant un coût pour la société évalué à plus de 736 millions d'euros. Pour autant, comme le souligne le rapport, il ne faut pas diaboliser le travail, au contraire.

Changement des mentalités

Des études démontrent que même en cas de maladie ou de mauvaise santé, il est souvent plus bénéfique de rester en activité (éventuellement adaptée) que de prendre des congés prolongés. Mais pour les spécialistes, le maintien au travail des salariés avec une pathologie chronique comme les TMS passe par un vrai changement des mentalités. « Les médecins du travail et les cliniciens envisagent les limitations dues à la maladie (invalidité, mise en retraite anticipée..., NDLR) alors qu'il faudrait se recentrer sur les capacités de la personne », plaide ainsi le Pr Bruno Fautrel, rhumatologue à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris.

Un nouveau mode de pensée qui selon lui devrait aussi se diffuser chez les patients. Quid des entreprises ? « Il y a eu une prise de conscience et beaucoup d'initiatives ces dernières années. Mais la crise est passée par là, et une bonne partie des actions de prévention sont passées à la trappe », regrette le Pr Roquelaure.

(*) Réalisé par l'Institut d'études européen Work Foundation, financé par les laboratoires Abbott

Reuters 3 décembre 2009

Le taux de chômage se stabilise au 3e trimestre

Le taux de chômage au sens du Bureau international du Travail (BIT) est resté stable à 9,1% au troisième trimestre en France métropolitaine, selon les données CVS provisoires publiées par l'Insee.

En incluant les départements d'outre-mer, il s'établit à 9,5% contre 9,4% au deuxième trimestre (révisé après une première estimation à 9,5%).

Le taux de chômage interrompt ainsi son mouvement de hausse des trimestres précédents mais, avec 2,583 millions de demandeurs d'emploi en métropole, il reste à son niveau le plus élevé depuis le début 2006.

Sur un an, il a augmenté de 1,7 point.

Pour les 15-24 ans, le taux de chômage s'établit à 23,8% contre 23,5% au deuxième trimestre, affichant une hausse de 4,6 points en un an.

La stabilité du taux de chômage, annoncée peu avant par le secrétaire d'Etat à l'Emploi Laurent Wauquiez sur RMC et BFM TV, est jugée "encourageante" par la ministre de l'Economie Christine Lagarde qui, dans un communiqué, note aussi avec satisfaction une remontée du taux d'emploi des seniors.

L'Insee ne publie plus de taux de chômage mensuel depuis 2006, après une polémique sur sa méthode de calcul. Eurostat, l'agence de statistiques de l'Union européenne, continue en revanche de le faire et a annoncé mardi un taux de 10,1% pour la France en octobre, après 10,0% en septembre et 9,8% en août.

Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans s'élevait à 64,0% à la fin du troisième trimestre et le taux d'activité (emploi ou chômage) à 70,4%, selon l'enquête emploi de l'Insee. Le taux d'emploi des 55-64 ans en équivalent temps plein a progressé de 0,2 point à 42,0%, soit une hausse de 0,8 point en un an.

Les Echos 4 décembre 2009

Le chômage se stabilise en dépit de la baisse de l'activité partielle

Mettant fin à cinq trimestres de hausse, le taux de chômage au sens du BIT s'est maintenu au troisième trimestre à 9,1 % de la population active en France métropolitaine. Le recours au chômage partiel s'est nettement replié. Les jeunes sont toujours les plus frappés par la crise. La crainte de franchir le seuil symbolique des 10 % dès la fin de l'année s'éloigne. La crainte de franchir le seuil symbolique des 10 % dès la fin de l'année s'éloigne.

Au jeu des paris, celui-ci n'avait rien d'évident. En progression constante depuis l'été 2008, le chômage s'est stabilisé au troisième trimestre.

Selon l'enquête de l'Insee publiée hier, le taux de chômage au sens du BIT s'est maintenu à 9,1 % de la population active en métropole, avec 2,583 millions de chômeurs. Si l'on inclut les départements d'outre-mer, le taux de chômage s'établit à 9,5 % (+ 0,1 point par rapport aux trois mois précédents).

La crainte de franchir le seuil symbolique des 10 % dès la fin de l'année s'éloigne. Après avoir touché un plus bas de 7,1 % au premier trimestre 2008, le taux de chômage est ensuite remonté fortement à son niveau de 2006. Sur un an, la hausse reste importante, puisqu'elle représente 1,7 point. Sur le même sujet

Réforme de la formation : les décrets prennent du retard

Les jeunes sont toujours les plus frappés par la crise : le taux de chômage des 15-24 ans progresse encore de 0,3 point par rapport au trimestre précédent pour atteindre 23,8 %. Sur un an, le taux de jeunes chômeurs bondit de 4,6 point. Moins d'emplois détruits

Fait encourageant : le taux de chômage s'est stabilisé, alors que le recours à l'activité partielle a été nettement moins important qu'au cours des trimestres précédents : il a concerné 143.000 personnes au troisième trimestre après avoir culminé à 258.000 entre avril et juin. De 1 % de la population en emploi au deuxième trimestre, la proportion est retombée à 0,6 %, une baisse liée à la reprise d'activité dans l'industrie.

« Cette stabilité du chômage est encourageante, estime le secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, Laurent Wauquiez. C'est sur le troisième trimestre que les mesures pour l'emploi et que le plan de relance ont commencé à produire pleinement leurs effets. »

La France a nettement moins détruit d'emplois au troisième trimestre (5.500) que lors des mois précédents. En outre, la hausse du nombre d'inscrits à Pôle emploi au cours de cette période a été relativement contenue (+ 50.000 chômeurs de catégorie A).

Pour autant, la fin de l'année pourrait être plus difficile. Rien que sur le mois d'octobre, le nombre d'inscriptions à Pôle emploi (+ 52.400) a été supérieur à celui cumulé des trois mois précédents.

Mauvais chiffres en octobre

Au quatrième trimestre, « on aura une légère aggravation du chômage au sens du BIT parce que, tout simplement, on a eu des chiffres au mois d'octobre qui nous laissent penser que les demandeurs d'emplois sont en augmentation », a indiqué hier Christine Lagarde, la ministre de l'Economie.

De son côté, le secrétaire général de Force ouvrière (FO), Jean-Claude Mailly, estime que la France est « loin d'être sortie de la crise » et « tant qu'on ne retrouvera pas des taux de croissance élevés, le chômage va continuer de progresser ».

Les Echos 4 décembre 2009

Le chômage se stabilise en dépit de la baisse de l'activité partielle

Mettant fin à cinq trimestres de hausse, le taux de chômage au sens du BIT s'est maintenu au troisième trimestre à 9,1 % de la population active en France métropolitaine. Le recours au chômage partiel s'est nettement replié. Les jeunes sont toujours les plus frappés par la crise. La crainte de franchir le seuil symbolique des 10 % dès la fin de l'année s'éloigne. La crainte de franchir le seuil symbolique des 10 % dès la fin de l'année s'éloigne.

Au jeu des paris, celui-ci n'avait rien d'évident. En progression constante depuis l'été 2008, le chômage s'est stabilisé au troisième trimestre. Selon l'enquête de l'Insee publiée hier, le taux de chômage au sens du BIT s'est maintenu à 9,1 % de la population active en métropole, avec 2,583 millions de chômeurs. Si l'on inclut les départements d'outre-mer, le taux de chômage s'établit à 9,5 % (+ 0,1 point par rapport aux trois mois précédents).

La crainte de franchir le seuil symbolique des 10 % dès la fin de l'année s'éloigne. Après avoir touché un plus bas de 7,1 % au premier trimestre 2008, le taux de chômage est ensuite remonté fortement à son niveau de 2006. Sur un an, la hausse reste importante, puisqu'elle représente 1,7 point. Sur le même sujet

Réforme de la formation : les décrets prennent du retard

Les jeunes sont toujours les plus frappés par la crise : le taux de chômage des 15-24 ans progresse encore de 0,3 point par rapport au trimestre précédent pour atteindre 23,8 %. Sur un an, le taux de jeunes chômeurs bondit de 4,6 point. Moins d'emplois détruits

Fait encourageant : le taux de chômage s'est stabilisé, alors que le recours à l'activité partielle a été nettement moins important qu'au cours des trimestres précédents : il a concerné 143.000 personnes au troisième trimestre après avoir culminé à 258.000 entre avril et juin. De 1 % de la population en emploi au deuxième trimestre, la proportion est retombée à 0,6 %, une baisse liée à la reprise d'activité dans l'industrie.

« Cette stabilité du chômage est encourageante, estime le secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi, Laurent Wauquiez. C'est sur le troisième trimestre que les mes

La France a nettement moins détruit d'emplois au troisième trimestre (5.500) que lors des mois précédents. En outre, la hausse du nombre d'inscrits à Pôle emploi au cours de cette période a été relativement contenue (+ 50.000 chômeurs de catégorie A).

Pour autant, la fin de l'année pourrait être plus difficile. Rien que sur le mois d'octobre, le nombre d'inscriptions à Pôle emploi (+ 52.400) a été supérieur à celui cumulé des trois mois précédents.

Mauvais chiffres en octobre

Au quatrième trimestre, « on aura une légère aggravation du chômage au sens du BIT parce que, tout simplement, on a eu des chiffres au mois d'octobre qui nous laissent penser que les demandeurs d'emplois sont en augmentation », a indiqué hier Christine Lagarde, la ministre de l'Economie.

De son côté, le secrétaire général de Force ouvrière (FO), Jean-Claude Mailly, estime que la France est « loin d'être sortie de la crise » et « tant qu'on ne retrouvera pas des taux de croissance élevés, le chômage va continuer de progresser ».

Ouest-France 6 décembre 2009

Bernard Thibault juge son bilan « équilibré

Avant le congrès national de la CGT, qui se tient à Nantes à partir de lundi, son secrétaire général parle de son action et en appelle à l'engagement des jeunes.

Entretien

Quel bilan faites-vous de votre action à la tête de la CGT, à l'entame d'un nouveau mandat ?

Ce bilan, évidemment collectif, me semble équilibré. Je crois que notre influence dans le débat public et la vie sociale ont conforté la CGT comme première organisation syndicale. Cela s'est même plutôt amplifié depuis dix ans. Mais je ne veux pas enjoliver les choses, nous n'avons pas atteint nos objectifs en matière de développement.

Nous avons simplement stabilisé nos effectifs dans la durée. Malgré notre implantation dans des entreprises et des métiers où nous étions absents, il demeure un décalage entre nos zones d'implantation et l'évolution du salariat.

Il y a quinze ans, vous aviez l'image d'un syndicaliste radical. Aujourd'hui, on vous colle celle du réformiste. Vous avez changé ?

Je refuse ce genre de classement. On est tantôt réformiste, tantôt radical, en fonction du rapport de force, de la période... Classer les syndicats entre réformistes d'un côté et protestataires de l'autre, ça n'a pas de sens. Ce ne sont d'ailleurs pas les syndicats réputés les plus réformistes qui sont les moins radicaux dans la conduite des mouvements. On a vu des militants CFTC brûler les effigies de leur PDG dans la chimie, et des prises d'otages qui ne venaient pas de la CGT.

20

Gardons-nous des étiquettes simplistes. Pour nous, il faut être sur une démarche qui articule protestation (la marque de l'indépendance), mobilisation (pour avoir gain de cause), négociation (parce qu'il faut prendre acte d'un rapport de force) et proposition.

Comment surmonter aujourd'hui la crise du syndicalisme ?

Relativisons. Les syndicats sont l'un des seuls contre-pouvoirs qui conservent une certaine crédibilité. Et qui ont une capacité de mobiliser sans égale, on l'a vu tout au long de 2009, malgré le faible niveau de syndicalisation.

Mais c'est vrai qu'on a un handicap pour développer le syndicalisme en période de crise, notamment en direction des jeunes, dans des secteurs marqués par l'instabilité et la précarité. Dans ce contexte, nos préoccupations restent l'emploi, le pouvoir d'achat et la protection sociale. On n'est pas sorti de la crise, loin s'en faut, malgré les grands discours du G20. On continuera de s'y enfermer tant qu'on n'aura pas changé les mécanismes en vigueur de l'économie.

La priorité jeunes est donc cruciale ?

Cruciale effectivement. Parce que chaque nouvelle génération qui entre sur le marché du travail est prise en otage par une nouvelle déréglementation. Parce que les employeurs s'efforcent d'éduquer à la précarité dès la première embauche. Et puis ce sont les jeunes qui vont devoir faire le syndicalisme de demain.